

# Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles

## COMPTE RENDU SUCCINCT

### Conseil d'Agglomération du 28 mars 2017

Le vingt-huit mars deux mille dix sept, à 18h00, les membres du Conseil d'Agglomération, régulièrement convoqués le vingt-deux mars dix sept, se sont réunis, au centre socio culturel de Nogent, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Présidente.

Monsieur Paul FOURNIE, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Agglomération : 103

Membres du Conseil d'Agglomération en exercice : 102

#### PRESENTS : 78

Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Jean Louis BENOIT, Philippe BERTRAND, Olivier BILLIARD, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Damien BONHOMME, Roger BRAUX, Gilles CASSERT, Jean Yves CHAGNET, Philippe CHATON, Joël CLEMENT, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Michel COURAGEOT, Patricia CUCCHI, Pierre DELAITRE, Pascal DEMERSON, Jean Pierre DERREZ, Christian DESPREZ, Abbès DJANTI, Marie Thérèse DORE, Alain DOUILLOT, Michel DRIOUT, Stéphane EMERAUX, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FOURNIE, Gilbert GEORGEMEL, Claude GEORGES, Jacky GILLET, Anne Marie GORSE, Gérard GROSLAMBERT, Christine GUILLEMY, Audrey GUITREAU, Hélène HALTZ, Marie-Noëlle HUBERT, Béatrice JEHLE, Anne Marie LALLEMAND, Jean François LAMONTRE, Patrick LEFEVRE, Michèle LEMAIRE, Philippe LESEUR, Patrice LOGEROT, Francis MAJORKIEWIEZ, Stéphane MARTINELLI, Yolande MARTINOT, Michel MENET, Laurence MEUNIER, Daniel MICHEL, Cyril MOUSSU, Marie Christine MURGIDA, Frédéric MUTZ, Anne Marie NEDELEC, Véronique NICKELS, Jean Michel PASQUIER, Laurent PELLOUARD, Nicolas PIERRE, Patrick POINSOT, Patrick PRODHON, Claude REMY, Daniel RENARD, André-Xavier RESLINGER, Frédéric ROUSSEL, Sylvie ROUX, Jean Yves ROY, Jacky RUBINI, Catherine SFEIR, Franck TROMPETTE, Guy URSHEL, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Daniel VOILLEQUIN, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETS

Jean Michel KONARSKI est représenté par Francis CHARLES, Fabien CONTAL est représenté par Thierry LEBOBE

#### EXCUSES : 17

Patricia ALBAR, Jean Charles BERTHIER, Céline BRASSEUR, Axel CAUSIN, Florence DELFOUR, Delphine GAUTIER SDIGHA, France GUITREAU, Christophe GUYOT, François GUYOT, Christine HENRY, Patrice HUMBLOT, Denis MAILLOT, Valérie NEDELEC, Sophie NOEL, Michel PAULIN, Catherine PAZDZIOR, Frédéric PERRIN

#### ABSENTS : 7

Johann CLERC, Dominique COMBRAY, Jean Paul DIEUDONNE, Jessica GOULIN, Jean-Luc RAILLARD, Bernard SIMON, Marielle THIBOUT

**PROCURATIONS** : 13

Patricia ALBAR à Jean Pierre DERREZ, Jean Charles BERTHIER à Isabelle FENAUX, Céline BRASSEUR à Jacky BOICHOT, Axel CAUSIN à Patrick LEFEVRE, Delphine GAUTIER SDIGHA à Abbès DJANTI, France GUITREAU à Stéphane MARTINELLI, Christophe GUYOT à Bernard VIALLETTEL, Christine HENRY à Jean-Marie WATREMETZ, Denis MAILLOT à Michel COURAGEOT, Valérie NEDELEC à Alain DOUILLOT, Sophie NOEL à Frédéric ROUSSEL, Catherine PAZDZIOR à Gérard BOCQUILLON, Frédéric PERRIN à Gérard GROSLAMBERT

**A- FINANCES**

**N° 2017/68 - Fixation des taux 2017 des taxes additionnelles**

Le Conseil Communautaire décide par **83 voix Pour, 3 voix Contre et 4 abstentions** :

- De fixer les taux de taxe additionnelle à :
  - 7.15% pour la taxe d'habitation
  - 7.85% pour la taxe sur le foncier bâti
  - 9.55% pour la taxe sur le foncier non bâti
- De ne pas fixer de durée d'Intégration Fiscale Progressive pour ces 3 taxes

Arrivée de M. Axel CAUSIN

**N° 2017/69 - Fixation du taux de CFE et intégration fiscale progressive**

Le Conseil communautaire décide à **l'unanimité** de :

- Fixer le taux de CFE à 23.08%
- Fixer l'Intégration Fiscale Progressive sur une durée de 5 ans

**N° 2017/70 - Autorisations de programme**

Le Conseil communautaire approuve à **l'unanimité** les autorisations de programmes présentées.

**N° 2017/71 - Autorisations d'engagement**

Le conseil communautaire approuve par **90 voix pour et 1 abstention**, les autorisations d'engagement présentées.

**N° 2017/72 - Attribution de subventions**

Le conseil communautaire décide à **l'unanimité** d'attribuer les subventions présentées, étant précisé que certains délégués intéressés n'ont pas pris part aux votes pour certaines associations.

**N° 2017/73 - Budget principal - Affectation des résultats par anticipation du budget principal de la communauté de communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles**

Le Conseil communautaire décide à **l'unanimité**, sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de - 167 347.35 euros au budget principal, de couvrir le besoin d'investissement par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 pour 374 152.85 euros et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de + 250 509.38 euros au budget principal.

**N° 2017/74 - Budget principal - Affectation des résultats par anticipation du budget principal de la communauté de communes du Bassin nogentais**

le Conseil communautaire décide à l'unanimité sur l'exercice 2017, de reporter le résultat d'investissement de - 303 687.29 euros au budget principal, de couvrir le besoin d'investissement par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 pour 708 021.64 euros et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de + 300 930.06 euros au budget principal.

**N° 2017/75 - Budget principal - Affectation des résultats par anticipation du budget principal de l'agglomération de Chaumont**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de + 1 734 869.66 euros au budget principal et de reporter le résultat de fonctionnement de + 2 117 165.83 euros au budget principal.

**N° 2017/76 - Budget principal 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre en fonctionnement à 48 717 720.81 euros et en investissement à 11 371 362.43 euros.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité ce budget primitif principal 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/77 - Budget annexe des brigades - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017, de reporter le résultat d'investissement de + 25 546.31 euros,

**N° 2017/78 - Budget annexe des brigades - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 307 060.00 euros en section de fonctionnement et est en suréquilibre de 10 373,61 euros en section d'investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif annexe des Brigades 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/79 - Budget annexe des transports - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de + 134 071.16 euros.

**N° 2017/80 - Budget annexe des transports - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 3 481 300.00 euros en section de fonctionnement et à 827 267.11 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif annexe des Transports 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de

fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/81 - Budget annexe de la pépinière d'entreprises - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de + 320 079.70 euros

**N° 2017/82 - Budget annexe de la pépinière d'entreprises - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 410 550.00 euros en section de fonctionnement et est en suréquilibre de 346 292.97 euros en investissement

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/83 - Budget annexe du site du Val Poncé - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de - 180 724.16 euros, de couvrir le besoin d'investissement par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 d'un montant de 180 724.16 euros et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de + 527 268.60 euros.

**N° 2017/84 - Budget annexe du site du Val Poncé - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 est en suréquilibre de 323 904.03 euros en section de fonctionnement et est en équilibre à 361 588.73 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017, en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/85 - Budget annexe du camping et des aires de loisirs - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017, de reporter le résultat d'investissement de + 30 945.91 euros.

**N° 2017/86 - Budget annexe du camping et des aires de loisirs - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 68 000.00 euros en section de fonctionnement et à 45 795.91 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/87 - Budget annexe de la zone Plein'Est - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de + 1 058 345.93 euros.

**N° 2017/88 - Budget annexe de la zone Plein'Est - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 4 077 410 euros en section de fonctionnement et est en suréquilibre de 1 554 337.26 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/89 - Budget annexe de la zone de l'autoroute - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de + 75 624.26 euros et de reporter le résultat de fonctionnement de + 58 356.26 euros.

**N° 2017/90 - Budget annexe de la zone de l'autoroute - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 est en suréquilibre de 42 856.26 euros en section de fonctionnement et est en suréquilibre de 21 188.03 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/91 - Budget annexe des piscines - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité sur l'exercice 2017, de reporter le résultat d'investissement de + 556 979.21 euros.

**N° 2017/92 - Budget annexe des piscines - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 1 202 080.00 euros en section de fonctionnement et est en suréquilibre de 722 771.93 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/93 - Budget annexe du portage de repas à domicile - Affectation du résultat 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017, de reporter le résultat d'investissement de + 32 129.01 euros et de reporter le résultat de fonctionnement de + 24 400.89 euros.

**N° 2017/94 - Budget annexe du portage de repas à domicile - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 388 861.92 euros en section de fonctionnement et à 68 318.92 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le

vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/95 - Budget annexe du SPANC - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, sur l'exercice 2017, de reporter le résultat de fonctionnement de + 637.98 euros.

**N° 2017/96 - Budget annexe du SPANC - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 7 000.00 euros en section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017, en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**N° 2017/97 - Budget annexe de la ZAE de la Rochelotte - Affectation des résultats 2016 par anticipation**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité, concernant le budget sur l'exercice 2017 de reporter le résultat d'investissement de - 28 559.79 euros, de couvrir le besoin d'investissement par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 pour 56 559.79 euros et de reporter le solde du résultat de fonctionnement de + 11 282.50 euros.

**N° 2017/98 - Budget annexe de la ZAE de la Rochelotte - Budget 2017**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 52 772.82 euros en section de fonctionnement et à 85 432.61 euros en investissement.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 en respectant le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et le vote par chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME (SCOT, PLUI)**

**N° 2017/99 - Elaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur la commune de Chaumont - Poursuite de la procédure et validation de la phase d'arrêt**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine au travers de ses pièces constitutive, à savoir :
  - o un projet de rapport de présentation des objectifs de l'aire,
  - o un projet de règlement comprenant des prescriptions,
  - o un document graphique faisant apparaître le périmètre de l'aire, une typologie des constructions, des immeubles protégés, bâtis ou non, dont la conservation est imposée.
- D'engager la collectivité dans la poursuite de la réalisation de cette procédure jusqu'à son terme au travers de son cheminement administratif,

- De reprendre le marché d'études conclu avec le groupement Luc SAVONNET, en assumant le reste à financer sur ce marché, soit un montant de 42132 € et en bénéficiant également du solde des subventions obtenues de la DRAC et de la Région soit un montant de 35632 €,
- De donner tous pouvoirs à Madame la Présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement à son représentant, pour conclure ladite opération.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

##### **N° 2017/100 - Autorisation de signature d'une convention avec l'association DEFIS de Lecey pour des interventions d'agents en insertion, dans les communes de l'ancienne communauté de communes du Bassin Nogentais**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'acter l'adhésion à l'association DEFIS de Lecey et d'approuver les termes de la convention d'engagement à intervenir avec l'Association DEFIS de Lecey. Il décide également de fixer les quotas d'heures d'intervention dans les communes membres de l'ancienne communauté de communes du Bassin Nogentais, selon les strates de population comme suit :

- Commune jusqu'à 100 habitants : 150 heures
- Communes de 101 à 149 habitants : 200 heures
- Communes de 150 à 399 habitants : 300 heures
- Communes de 400 à 999 habitants : 400 heures
- Communes à partir de 1 000 habitants : 500 heures

Le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à signer la convention d'engagement pour l'année 2017 et toute pièce relative à cette affaire.

##### **N° 2017/101 - Pacte de coopération entre l'Agglomération de Sens, Troyes et Chaumont en vue de la constitution d'un Pôle Métropolitain**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de valider le principe de la mise en place d'une coopération renforcée entre la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole, du Grand Sénonais et la communauté d'agglomération de Chaumont du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles, dans l'optique de la formalisation d'un pôle métropolitain.

Il décide également de valider le principe d'organisation et de fonctionnement des groupes de travail et autorise Madame la Présidente ou son représentant à signer le pacte de coopération.

#### **REPRESENTATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

##### **N° 2017/102 - Syndicat départemental d'énergie et des déchets 52 (SDED 52) - Désignation des représentants de la communauté à la commission consultative paritaire du syndicat**

Le Conseil communautaire désigne à l'unanimité les représentants ci-après ayant vocation à siéger au sein de la commission consultative paritaire du SDED 52 :

<p>Jacky GILLET, représentant titulaire Pierre ETIENNE, représentant suppléant</p>
--

## RESSOURCES HUMAINES

### N° 2017/103 - Tableau des effectifs

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le tableau condensé des effectifs tel que présenté,
- de créer un poste correspondant à une activité accessoire, avec une rémunération forfaitaire mensuelle de 450 euros nets, pour face au besoin de conseil et d'assistance juridique dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,
- d'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, à un accroissement temporaire d'activité, ou à un accroissement saisonnier d'activité,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document afférent à la conclusion de contrats aidés avec un organisme porteur (Pôle Emploi, Mission Locale...),
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif au dispositif lié à l'apprentissage des personnes âgées de 16 à 25 ans,
- d'autoriser Madame la Présidente à :
  - accueillir des stagiaires de l'enseignement
  - signer les conventions de stage correspondantes
  - mettre en œuvre le processus de gratification dès lors que les critères sont remplis (stage d'une durée de 2 mois) pour les stagiaires de l'enseignement supérieur
- d'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention avec des organismes permettant d'accompagner la découverte et l'insertion des jeunes dans le monde du travail (comme par exemple, avec l'Ecole de la deuxième chance),

Le conseil communautaire prend acte de l'existence de contrats d'apprentissage dans le cadre des formations suivantes :

- Licence ou diplôme équivalent « Génie civil et construction durable »
- DUT ou diplôme équivalent « Métiers de l'informatique »
- CAP « travaux paysagers »
- CAP « peinture »

### N° 2017/104 - Conventions de mise à disposition

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la commune de Froncles et avec le Groupement d'intérêt Public et Culturel - Centre National du Graphisme LE SIGNE.

Il décide également à l'unanimité d'adhérer au Groupement d'employeurs pour le développement associatif (GEDA), de reconduire le dispositif existant afin de ne pas modifier la situation des agents concernés et de s'engager à régler la cotisation annuelle, ainsi que les frais relatifs à la mise à disposition de personnels par cet organisme,

### N° 2017/105 - Conventions avec le Centre de Gestion

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception de M. Jean-Marie WATREMETZ qui ne prend pas part au vote) d'autoriser Madame la Présidente à signer trois conventions avec le Centre de Gestion, à savoir :

- Convention de partenariat pour la gestion du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme ;
- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour une collectivité non affiliée au Centre de Gestion



- Convention d'accompagnement individualisé en matière de gestion des ressources humaines - aide à la mise en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

#### **N° 2017/106 - Formation des élus**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de voter une enveloppe de crédits égale à 10 000 € annuels pour la formation des élus.

*Départs de Béatrice JEHLE (a donné pouvoir à Stéphan EMERAUX) et Michèle LEMAIRE (a donné pouvoir à André-Xavier RESLINGER)*

#### **MOBILITE - TRANSPORT**

#### **N° 2017/107 - Versement transport : fixation du taux du VT dans le ressort territorial de la nouvelle communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir le Versement Transport au taux de 0,60 % sur le territoire de l'ex-Communauté d'Agglomération de Chaumont et de fixer le Versement Transport au taux de 0,00 % sur le territoire des ex-Communautés de communes du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles.

Le conseil décide également d'autoriser Madame la Présidente à lancer un audit sur le potentiel VT sur les 39 communes à taux nul (ex CCBN et CCBBVF) ainsi qu'une réflexion sur le développement de l'offre de mobilité sur le nouveau territoire.

#### **N° 2017/108 - Motion pour le report de la prise de compétence relative aux services de transport scolaire dans le nouveau ressort territorial**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter une motion afin de demander aux services de l'Etat le report de la date de prise de compétence des services transports scolaires, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 1<sup>er</sup> septembre 2018, dans le nouveau ressort territorial.

#### **ECONOMIE - DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES**

#### **N° 2017/109 - Pépinière d'Entreprises - signature d'un avenant n°01 à la convention de partenariat avec BGE**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer un avenant n°1, à la convention de partenariat avec la BGE Champagne concernant la location de 3 bureaux au lieu de 5, pour un montant mensuel hors taxes et hors charges de 510 € et d'une durée de 3 ans.

Le Conseil communautaire décide également à l'unanimité l'octroi d'une subvention annuelle de 6 300 € sur la durée du partenariat pour assurer les ateliers d'animation de la pépinière à destination des créateurs d'entreprises et l'organisation de rendez-vous individualisés à destination des créateurs d'entreprises sur l'ensemble de l'agglomération et des entreprises hébergés en pépinière.

## ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

### **N° 2017/110 - Etat des lieux, schémas directeurs et analyse prospective de la compétence eau et assainissement**

Le Conseil communautaire décide par 90 voix pour et 1 abstention d'approuver le lancement de l'étude « Etats des lieux, schémas directeurs et analyse prospective des compétences Eau Potable et Assainissement » et solliciter les aides financières auprès des différents organismes (dont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Départemental de la Haute-Marne,...).

## SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, ET EXTRA-SCOLAIRE

### **N° 2017/111 - Tarifs des activités périscolaires, extrascolaires, Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), restauration scolaire et périscolaire de l'ancienne Communauté d'agglomération de Chaumont**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reprendre les tarifs appliqués antérieurement sur l'ancienne communauté d'agglomération de Chaumont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **N° 2017/112 - Tarifs redevance accueils de loisirs de l'ancienne Communauté de Communes du Bassin Bologne Vignory Froncles**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reprendre les tarifs appliqués antérieurement sur l'ancienne communauté de communes du bassin de Bologne Vignory Froncles jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **N° 2017/113 - Tarifs restauration scolaire, garderies et Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Bassin Nogentais,**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de reprendre les tarifs appliqués antérieurement sur l'ancienne communauté de communes du Bassin Nogentais jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **N° 2017/114 - Convention relative à l'accompagnement des familles en situation d'impayés de restauration scolaire de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles 1 annexe**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Madame La Présidente à signer une convention entre COMPASS GROUP FRANCE concernant l'accompagnement des familles en situation d'impayés de restauration scolaire.

### **N° 2017/115 - Convention d'objectifs et de financement sur fonds propres : Bonification prestation de service accueil collectif de mineurs**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Madame La Présidente à signer une convention avec la MSA Sud Champagne concernant des financements particuliers pour l'organisation d'accueils collectifs de mineurs.

Départ de M. Damien BONHOMME

**N° 2017/116 - Convention entre la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles et "Les FRANCAS"**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception de M. Axel CAUSIN qui ne prend pas part au vote) d'approuver le projet de convention concernant l'année 2017, comprenant notamment le versement d'une subvention annuelle de 72 000 euros pour les accueils collectifs de mineurs de l'ancien territoire de l'Agglomération de Chaumont.

**N° 2017/117 - Restauration scolaire : Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public en date du 1er juillet 2016**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Madame La Présidente à signer un avenant n°1 à la convention avec COMPASS GROUP FRANCE suite au changement d'indice de la formule de révision des prix.

**N° 2017/118 - Aide pour les séjours d'enfants au CCHM du Val André Eté 2017**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception de Mmes Céline BRASSEUR et Karine COLOMBO et Mrs Jacky BOICHOT, Abbès DJANTI et Gérard GROSLAMBERT qui ne prennent pas part au vote) de fixer une aide financière, en fonction des quotients familiaux, pour les séjours au CCHM du Val André - Eté 2017.

Le conseil fixe également les tarifs pour les enfants des communes extérieures à la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles.

**ACTION SOCIALE**

**N° 2017/119 - Action sociale - attribution des chèques déjeuners**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'étendre la prestation chèque déjeuners à l'ensemble des agents de la collectivité.

**CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**

**N° 2017/120 - Convention financière avec le CVB 52 Haute-Marne**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception de Mrs Gérard GROSLAMBERT et Stéphane MARTINELLI qui ne prennent pas part au vote) d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention avec le CVB 52 Haute-Marne, concernant notamment le versement d'une subvention à hauteur de 25 000 € pour l'année sportive 2016/2017.

**N° 2017/121 - Convention d'attribution de subvention à la SEM mémorial Charles de Gaulle**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception de M. Stéphane MARTINELLI qui ne prend pas part au vote) d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention d'attribution de subvention, avec la SEM de gestion du Mémorial Charles de Gaulle, pour un montant de 25 000 € au titre de l'année 2017.

**N° 2017/122 - Autorisation de signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Office de Tourisme de France « Chaumont destinations »**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité (à l'exception de Mmes et Mrs Philippe BERTRAND, Olivier BILLIARD, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT (pouvoir de Céline BRASSEUR), Karine COLOMBO, Pierre DELAITRE, Christian DESPREZ, Stéphan EMERAUX, Hélène HALTZ, Stéphan EMERAUX (pouvoir de Béatrice JEHLE), Francis MAJORKIEWIEZ et Bernard VIALLETTEL qui ne prennent pas part au vote) d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens, pour l'année 2017, avec l'Office de Tourisme de France « Chaumont destinations » et d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 171 500 € (une avance sur subvention de 42 875 € a été accordée lors du Conseil d'Agglomération du 28 janvier 2017).

**N° 2017/123 - Définition du prochain lieu de séance**

Le conseil désigne à l'unanimité la salle des fêtes de BOLOGNE pour la prochaine réunion du Conseil communautaire.

**N° 2017/124 - Compte rendu des actes passés par la Présidente**

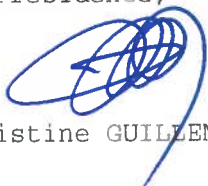
Le Conseil communautaire prend acte d'une décision passée par la Présidente.

**N° 2017/125 - Compte rendu des actes passés par le bureau**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions passées par le Bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Présidente,



Christine GUILLEMY.